



CODE DE CONDUITE DE SUCO

VALEURS ET MISSION DE SUCO

SUCO rassemble des personnes pour mettre en commun des savoirs et des ressources afin de renforcer la capacité d'action des collectivités et des individus qui en font partie. Les activités sont faites dans le but d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans des pays en développement par la voie du développement durable. L'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité, le respect de la diversité, l'engagement, la responsabilité et la justice sociale inspirent toutes ses actions. SUCO croit à la nécessité de valoriser les pratiques exemplaires pour contribuer au rayonnement des projets de coopération internationale.

SUCO considère que chaque personne qui oeuvre en son nom est porteuse de la mission de l'organisation et doit agir avec intégrité et respect, en toute impartialité. En ce sens, toute personne agissant au nom de SUCO doit le faire dans le but de promouvoir et faciliter la mission de l'organisation qui est de veiller au bien-être et au développement des populations vulnérables des pays où elle intervient. Les comportements fautifs d'une seule personne peuvent avoir des conséquences déplorables sur la réputation de l'organisation et, par conséquent, nuire à la mise en oeuvre de la mission de partage, de collaboration et d'accompagnement. Dans cette optique, le code de conduite se veut un document explicitant les attentes de SUCO par rapport aux comportements des personnes agissant en son nom. Il s'agit également d'inciter les personnes employées, bénévoles et volontaires¹ à agir et à se positionner en faveur des droits humains mis de l'avant dans les chartes internationales.

PORTÉE DU CODE DE CONDUITE

Le code de conduite s'applique à toutes les personnes employées, bénévoles et volontaires qui oeuvrent au nom de SUCO. Il oriente les décisions prises par l'organisation et encadre les actions de ses acteurs dans le respect des principes démocratiques, d'égalité entre les femmes et les hommes et des principes directeurs des droits humains. De plus, SUCO, guidée par ce code de conduite, convient avec le partenaire local de principes directeurs à adopter. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une entente mutuelle de participer à un projet commun. L'entente est formelle et unit les deux parties (SUCO et le partenaire).

Le code de conduite suivant se veut une série d'engagements que prend chaque jour la personne qui agit au nom de SUCO. En aucun temps le code de conduite ne devrait être perçu comme restreignant l'application de lois et règlements trouvant leur source au Canada. De plus, dans la

mesure où SUCO n'endosse pas certaines lois adoptées dans les pays d'intervention, le code de conduite ne peut toutefois être perçu comme restreignant l'application de ces lois. De plus, le code de conduite suivant est complémentaire à toute règle émise dans les contrats de travail au siège ou à l'étranger ou dans les contrats de volontariat, ainsi que dans les politiques institutionnelles de SUCO.

Le document est créé dans le but de faciliter la mise en oeuvre et le respect des standards et politiques institutionnelles chez SUCO. En comprenant que les différences entre les normes culturelles pourraient influencer la façon dont le code de conduite sera lu et compris par les acteurs de SUCO, où qu'ils se trouvent dans le monde, il est nécessaire de rappeler que SUCO est un organisme à but non lucratif ayant des actions et projets d'une portée internationale et que, en contrepartie, les standards défendus par l'organisation sont en accord avec les lois et les standards de la communauté internationale en matière de coopération internationale. Ces derniers se doivent ainsi d'être respectés.

Un manquement au code de conduite par une personne qui oeuvre au nom de SUCO peut entraîner, après enquête et dans le respect du contrat de travail ou de volontariat, l'application de mesures disciplinaires définies en fonction de la nature des agissements et selon la gradation prévue dans les *Guides des politiques et procédures*, dans les politiques institutionnelles et/ou dans les contrats, selon le cas.

STANDARDS ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Veiller à la réputation et à l'intégrité de SUCO en agissant en conformité avec les standards de l'organisation, dans ma vie professionnelle et personnelle :

J'accomplis mes tâches et vaque à mes occupations personnelles de façon à ne pas entrer en conflit avec les standards de l'organisation.

Je suis loyal ou loyale envers SUCO et le projet pour lequel je travaille et me montre discret ou discrète dans mes valeurs.

Je n'utilise pas le logo de SUCO à des fins publiques, ne publie pas de texte et n'accorde pas d'entrevue sans l'accord explicite de mon ou ma supérieure immédiate et/ou de la personne responsable des communications chez SUCO.

Je ne participe pas à des manifestations ou rassemblements de quelconque nature et je ne partage pas mes opinions politiques personnelles.

Je comprends que les actions que je pose en tant qu'individu à l'intérieur comme à l'extérieur des heures normales de travail peuvent être perçues comme relevant de SUCO et peuvent ainsi affecter la réputation ou la crédibilité de l'organisation.

personne stagiaire, responsable d'équipe, personne représentante terrain ou personne coopérante volontaire.

¹ On entend par volontaire : les personnes agissant de façon bénévole dans le cadre des programmes et projets de SUCO, portant, selon les cas, le titre de



Je refuse de participer à des activités pouvant nuire aux relations entre le Canada et le pays partenaire.

Traiter les gens avec respect et d'égal à égal, agir contre toute forme de harcèlement, d'abus ou d'agression à caractère sexuel et veiller à la protection des femmes, des enfants et des populations vulnérables et marginalisées :

En conformité avec la *Politique contre le harcèlement, les abus et les agressions à caractère sexuel* et la *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, je contribue, par mes agissements, à un milieu de travail sain, respectueux et exempt de tout harcèlement et je traite toutes les personnes de la même manière, indépendamment du sexe, de l'âge, de la religion, de la langue, du handicap, de l'origine, de l'appartenance ethnique ou de l'orientation sexuelle.

Je ne favorise pas une personne bénéficiant de l'appui de SUCO au détriment d'une autre.

Je ne commets pas de geste à caractère sexuel sur une personne mineure (selon la loi canadienne : personne de moins de 18 ans).

Je n'entretiens pas de relation pouvant générer une situation de harcèlement, d'abus ou d'agression à caractère sexuel ou pouvant créer un préjudice à quiconque, reconnaissant que les dynamiques de pouvoir inégales inhérentes en cause peuvent nuire à ma crédibilité ou à celle de SUCO.

Je n'utilise pas ma position privilégiée ou le rapport de force pouvant exister de par mon statut comme levier de négociation.

Je n'échange pas de biens, de services, d'argent ou d'offre d'emploi contre des faveurs sexuelles ou toutes autres formes de comportement dégradant et humiliant qui relève de l'agression à caractère sexuel ou de l'abus.

Je ne fais pas de remarque, commentaire ou comportement à connotation sexuelle ou de nature humiliante qui peut créer un climat de malaise ou d'inconfort.

Je n'encourage pas ou ne tente pas de persuader une personne à participer à un acte sexuel, au commerce du sexe, à la pornographie ou à toute autre activité pouvant être qualifiée d'abus ou d'agression à caractère sexuel, avec ou sans son consentement.

Je rapporte tout geste allant à l'encontre de la *Politique contre le harcèlement, les abus et les agressions à caractère sexuel* selon le processus de dénonciation anonyme prévu par SUCO.

Je n'empêche pas quelqu'un de faire un signalement ou de participer à une enquête par des représailles ou des menaces de représailles.

Je collabore à une enquête lorsque demandé.

Je me montre respectueux ou respectueuse des coutumes de la communauté que j'intègre dans la mesure où ces dernières ne demandent pas d'aller à l'encontre du présent code ou des valeurs défendues par SUCO.

Voir à ma propre santé et sécurité ainsi qu'à celle des personnes qui m'entourent :

En conformité avec la *Politique de santé et sécurité du travail*, je me comporte de façon à éviter tout risque qui pourrait mettre en péril ma sécurité physique ou psychologique ou celle d'autrui.

Je signale tout doute quant à la sécurité d'un lieu ou d'une situation à la personne dont je relève.

Je ne consomme aucune drogue ou alcool à l'intérieur de mes heures de travail et je comprends qu'en contexte d'affectation à l'international, la consommation de ces substances en public peut être très mal perçue ou susceptible d'amendes et même d'emprisonnement.

Je me conforme aux règles et directives de sécurité prévues dans le *Manuel de procédures en matière de santé et sécurité* et aux spécificités s'appliquant à mon lieu d'affectation et j'informe la personne dont je relève de tout changement nécessaire à ces directives.

Agir en toute confidentialité, transparence dans la protection des données nominatives :

J'agis avec discrétion et loyauté dans le traitement et la divulgation des informations que je traite dans l'exercice de mes fonctions.

Je ne tente pas d'obtenir des informations non accessibles au public qui ne sont pas nécessaires à l'exercice de mes fonctions.

À la fin de mon contrat, je cesse l'utilisation des données nominatives² en ma possession.

Je prends les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts et je déclare à SUCO tout conflit d'intérêts apparent ou réel dont je suis témoin ou qui me met en cause³.

Faire une utilisation saine et juste des informations, matériels, argent qui pourront m'être prêtés/octroyés dans le cadre de mes fonctions et après mon mandat :

Je fais preuve de discrétion lorsque je traite des informations sensibles ou confidentielles.

Je fais une utilisation professionnelle des biens qui me sont prêtés par SUCO (ordinateur, matériel de bureau, voiture, etc.).

Porter les valeurs de l'organisation et les valeurs promues par la communauté internationale dans le contexte du travail en coopération internationale :

En reconnaissant mon rôle dans l'avancement de la mission de SUCO d'améliorer la situation de communautés vulnérables et marginalisées, je respecte, fait valoir et contribue à un environnement où les droits fondamentaux des êtres humains sont respectés et préconisés.

Je fais preuve de courtoisie et je contribue à la mission d'échange dans un esprit d'équipe, de collaboration et de partage.

² Données nominatives : « Ensemble des données propres à un individu qui, une fois combinées, permettent de l'identifier directement ou indirectement. » (OQLF, 2015)

³ Je ne m'engage dans aucune activité lucrative pour mon propre bénéfice.



Je fais de mon mieux pour adopter des méthodes de travail et des habitudes de vie qui ne sont pas nuisibles pour l'environnement, en conformité avec la *Politique environnementale* de SUCO.

S'opposer à la fraude, la corruption et à toute affiliation terroriste :

Je m'engage à n'avoir eu et à n'avoir aucune affiliation de quelque nature qu'elle soit avec un groupe armé ou une entité terroriste tel que défini dans le Code criminel du Canada.

Je n'accepte pas d'avantages ou de cadeaux en échange de l'exercice de mes fonctions ou dans le cadre de mon emploi avec SUCO, autres que les conditions pré-déterminées au contrat.

Je ne participe d'aucune manière à un commerce illégal et je m'oppose à toute forme de corruption.

Faire preuve de diligence dans l'exercice de mes fonctions :

Je me conforme et mets en oeuvre les décisions prises par l'organisation.

Je fais le travail en temps et lieux demandés.

Je suis responsable de mes gestes et décisions et je peux les justifier au besoin.

Je connais et comprends les droits et devoirs qui me reviennent de par la signature de mon contrat de travail ou de volontariat, selon les lois québécoises et canadiennes.

DEVOIR ET PROCÉDURE DE DÉNONCIATION

Chaque personne employée, bénévole ou volontaire se doit de signaler toute violation au présent code dont elle est témoin ou qu'elle soupçonne. La personne qui a un doute doit s'adresser à son ou sa supérieure immédiate, et ce, le plus rapidement possible. Dans un cas où la personne témoin n'est pas à l'aise de communiquer avec cette personne, la procédure de dénonciation anonyme telle que décrite dans la *Politique contre le harcèlement, les abus et les agressions à caractère sexuel* s'applique.

Dans un cas où les faits reprochés relèvent de la *Politique contre le harcèlement, les abus et les agressions à caractère sexuel*, définis plus en détails dans cette dernière ainsi que dans la section des *standards et comportements attendus* du présent code, la procédure de dénonciation telle qu'expliquée dans cette politique s'applique.

Dans un cas d'accident ou de maladie professionnelle se déroulant dans le contexte du milieu de travail et pour une personne bénéficiant de la protection de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), un rapport tel que prévu par cette instance doit être rempli par la victime de l'accident ou par la personne aux prises avec la maladie professionnelle. Les démarches prévues par la CNESST suivront leur cours, indépendamment des mesures prévues par les politiques institutionnelles et le présent code.

Une situation exceptionnelle ou n'étant pas explicitée dans ce code pourra faire l'objet d'une concertation en comité pour valider s'il s'agit ou non d'un manquement aux alignements pris par SUCO. Dans un cas où une telle situation serait jugée inadéquate ou inadmissible au sein de l'organisation, les mesures disciplinaires jugées nécessaires seront appliquées.

Toute personne qui dénonce un geste ou une situation qu'elle croit être contraire au présent code doit le faire en toute bonne foi, pour le bien-être de SUCO et de tous ceux et celles qui travaillent à faire rayonner sa mission.

La participation aux projets de SUCO et la signature du contrat de travail, du contrat de volontariat ou de l'entente de partenariat signifie que la personne a lu et compris le code de conduite précédemment développé et s'engage à en respecter les comportements définis.



MODIFICATION ET MISE À JOUR DU CODE

SUCO se réserve le droit de mettre à jour ce code de conduite pour le rendre conforme aux nouvelles exigences qui seraient éventuellement en vigueur suite, entre autres mais sans s'y limiter, à la révision des politiques et procédures institutionnelles.

J'atteste avoir lu le code de conduite et je m'engage à le respecter :

Signature : _____

Nom en lettres moulées : _____